



INSCRIPTION CANTINE-GARDERIE

Année scolaire 2023-2024

REPRESENTANT 1 :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Portable :

Courriel :

REPRESENTANT 2 :

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Portable :

Courriel :

ENFANT(S) :

* indiquer oui ou non

Nom et prénom	Né(e) le	Classe	Cantine*	PAI* Projet d'accueil individualisé	PPS* Projet Personnalisé de Scolarisation

⇒ inscrivons l' (les) enfant(s) ci-dessus indiqué(s) à la cantine et à la garderie pour l'année scolaire 2023-2024 selon les indications du tableau, sachant que **l'inscription en garderie est obligatoire.**

⇒ certifions qu'il(s) n'est(ne sont) sujet(s) à aucun problème d'allergie (alimentaire ou autre, asthme,...), ou besoin de régime spécifique ; dans le cas contraire, prendre contact directement avec la directrice de l'école pour étudier la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) et **le préciser dans le tableau** en complétant la colonne PAI.

⇒ En cas de problème de santé :

- Personne à contacter en cas d'urgence :
Coordonnées téléphoniques :
- Médecin traitant : domicilié à Tél :
- En cas d'urgence grave, l'enfant sera pris en charge par le centre 15 (SAMU) et nous souhaitons qu'il soit transporté :
☐ A l'hôpital de Pau
☐ Dans une clinique : préciser

Tournez la page SVP ➡

CANTINE

- ⇒ Les réservations se feront à partir du portail parents.
- ⇒ Le paiement des repas se fera par CB directement sur le portail parents. Il pourra se faire en chèque ou numéraire en vous rendant directement à la mairie.

GARDERIE (à compléter OBLIGATOIREMENT)

- ⇒ Souhaitons que les factures de garderie soient établies au nom de :
(à renseigner obligatoirement)

- ⇒ Souhaitons bénéficier du prélèvement automatique : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de fournir un mandat SEPA complété et signé accompagné du RIB du compte à prélever, pour ceux qui ne les ont pas déjà fournis.

- ⇒ Souhaitons que notre(nos) enfant(s) puissent suivre l'aide aux devoirs en cochant la case ci-contre ☐

L'aide aux devoirs a lieu le lundi, mardi et jeudi pendant le temps de garderie, sous la surveillance du personnel communal, le nombre de places étant limité pour un accompagnement de qualité.

- ⇒ Précisons les noms et prénoms des personnes habilitées à récupérer notre ou nos enfants à l'issue de la garderie
(tableau à remplir uniquement si vous n'avez pas accès au portail parents) :

Nom et prénom	Lien avec l'enfant (grand-parent, nounou, voisin, ami...)	N° de téléphone
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Les règlements intérieurs de la cantine et garderie vous seront transmis via le portail parents pour consentement avant la rentrée scolaire de septembre.

Fait à , le

(Signature des représentants)

Depuis la rentrée 2021, pour faciliter votre quotidien, la commune de Navailles-Angos a modernisé ses services périscolaires grâce au « portail parents ».

Comment se connecter au portail parents ?

Vous pouvez accéder à votre espace Parents via le lien : <https://parents.logiciel-enfance.fr/navaillesangos> ou depuis la page d'accueil du site de la commune.

Votre Identifiant : votre adresse mail

Cliquer sur le bouton « SE CONNECTER » puis sur le bouton « PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ? » afin de recevoir un lien pour « créer votre mot de passe ».

Un guide utilisateur est disponible sur la page de connexion du portail parents dans la partie « Aide à la connexion ».

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous joindre par mail ou par téléphone.

A quoi sert le portail parents ?

Vous pouvez accéder au portail parents pour :

- Effectuer les **réservations** des repas, les consulter, les modifier, les annuler
- **Payer** les repas par carte bancaire
- Mettre à jour vos **données personnelles**
- Consulter vos **factures**

Attention : pour les parents d'un même foyer, une seule adresse mail sera utilisée pour le paiement et la facturation.

Avant le 10 juillet, nous vous remercions de bien vouloir :

=> retourner à la mairie le formulaire d'inscription cantine-garderie

=> vous connecter au portail parents afin de vérifier vos informations personnelles ou de les saisir.

La réservation et le paiement des repas seront accessibles à partir du 21 août et devront impérativement être faits avant le 1^{er} septembre 10h30 si vos enfants mangent à la cantine à la rentrée.